



## TERRITORIAUX

BAGNOLET  
BOBIGNY  
BONDY MONTREUIL  
NOISY LE SEC  
PANTIN  
LES LILAS ROMAINVILLE  
LE PRE ST GERVAIS

### **Déclaration des syndicats CGT des personnels territoriaux des neuf villes de la communauté d'agglomération « Est ensemble » pour la signature du protocole d'accord du 8 février 2011.**

Le protocole d'accord qui est soumis à notre signature aujourd'hui répond à une demande de la CGT.

Conscients que cette nouvelle communauté d'agglomération, qui allait se voir transférer des compétences – et donc des personnels – des communes qui la composent, aurait des incidences déterminantes sur la qualité du service public et sur les conditions d'emploi et de travail des agents de ces collectivités, conscients que cette décision se déroulait dans un contexte national de remise en cause des services publics et de concentration des collectivités territoriales, nous avons décidé de tout faire pour que les personnels ne soient pas écartés de cette construction et considérés comme une simple variable d'ajustement.

Depuis avril 2009, nous avons œuvré pour qu'un encadrement des conditions d'emploi et de transfert des personnels soit négocié avec les syndicats. En travaillant à la construction d'un projet de protocole d'accord traitant autant que possible de l'ensemble des problèmes posés par le regroupement de personnels aux conditions d'emploi souvent très disparates, en proposant, à la fin de l'année 2009, aux autres organisations syndicales de se joindre à ce travail, nous avons mis très haut la barre pour obtenir un accord de qualité.

Et s'il aura fallu une pression considérable de nos organisations durant deux années pour que s'ouvrent des négociations, nous devons reconnaître que nous avons trouvé, par la suite, de la part de nos interlocuteurs, une oreille souvent attentive à nos préoccupations et la volonté d'aboutir à un accord acceptable pour toutes les parties.

Si la proposition qui nous est faite ne répond pas totalement à nos attentes initiales, nous notons que les conditions de transfert préservent, à ce stade des négociations, la sécurité des salariés, que les dispositions relatives à l'organisation du travail et au régime indemnitaire sont correctes. Nous aurions apprécié davantage de garanties sur le droit syndical et sur le développement des activités sociales, mais nous n'en ferons pas un obstacle à la poursuite d'un dialogue social constructif.

Nous allons donc signer ce protocole pour trois raisons :

1. L'ensemble des dispositifs inscrits dans ce protocole doit permettre globalement à tous les salariés de ne pas être mis en situation de voir leur condition professionnelle se dégrader.

2. Pour beaucoup de salariés des neuf villes qui vont être transférés, les conditions d'emploi de la Communauté d'agglomération Est Ensemble vont représenter une réelle amélioration.
3. Nous voulons signifier par cette signature notre souhait que le dialogue social de la Communauté d'agglomération puisse se prolonger de façon positive, dans le respect des organisations syndicales et dans la reconnaissance de leur représentativité.

Car, si la signature de ce protocole marque une étape importante pour le futur personnel de la Communauté d'agglomération, nous ne sommes qu'au début de la construction de cette nouvelle administration.

Le sens de l'évolution des collectivités locales va vers une importance accrue des communautés d'agglomération au détriment des communes. A terme, ce sont tous les personnels qui seront concernés par ces conditions d'emploi.

Dès lors, les personnels devront rester mobilisés pour au moins trois importantes raisons.

La première : si ce protocole constitue un cadre général assez satisfaisant, les conditions concrètes du transfert de chaque compétence et de chaque service doivent faire l'objet de nouvelles négociations particulières.

La seconde : nous ne devons pas renoncer à une harmonisation par le haut de l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Le mouvement de regroupement des compétences des collectivités territoriales est inscrit dans la longue durée. L'intercommunalité n'est que l'une des formes de ce mouvement. Comme les projets gouvernementaux de réforme des collectivités territoriales l'ont montré, les communes vont se voir de plus en plus dépossédées de leurs prérogatives, au profit de l'échelon intercommunal, de « métropoles » ou autre « Grand Paris ». Les garanties collectives des agents territoriaux sont l'un des éléments déterminants du développement des services publics à l'échelle du territoire intercommunal. Contre l'individualisation de la gestion des salariés et contre la concurrence des territoires, nous devons promouvoir l'harmonisation et la transversalité des services publics territoriaux.

La troisième raison de notre vigilance est que le contexte de réforme générale des politiques publiques est particulièrement préoccupant pour les services publics. Avec la réforme territoriale se déploie une offensive visant particulièrement le statut de la fonction publique et ses garanties, les moyens des collectivités territoriales et leur autonomie. « Est Ensemble » ne sera pas épargnée par ce mouvement de réforme de l'Etat. Il faut s'attendre à ce que chaque réorganisation du travail soit l'occasion pour le service public, si nous n'y prenons garde, de céder du terrain au profit d'un secteur marchand toujours prompt à occuper les insuffisances du secteur public.

Nous exprimons donc notre satisfaction à l'issue de cette étape plutôt positive, mais nous resterons attentifs à la suite des événements.

Romainville, le 08 février 2011